



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Accès aux traitements à base de sémaglutide tels que Wegovy ou Ozempic

Question écrite n° 12011

#### Texte de la question

M. Paul Christophle attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les conditions d'accès aux traitements à base de sémaglutide, tels que Wegovy ou Ozempic, dans la prise en charge de l'obésité. L'obésité constitue aujourd'hui une pathologie chronique aux conséquences sanitaires majeures, associée à une augmentation significative du risque de maladies cardiovasculaires, de diabète de type 2, de certains cancers et de pertes d'autonomie. Dans ce contexte, la Haute Autorité de santé a récemment rendu un avis reconnaissant l'intérêt thérapeutique du sémaglutide dans des situations précisément définies, en particulier chez l'adulte présentant une obésité sévère, caractérisée par un indice de masse corporelle élevé, après échec d'une prise en charge nutritionnelle et comportementale bien conduite et uniquement en complément d'un suivi global incluant régime alimentaire et activité physique. Toutefois, les critères stricts posés par la HAS, combinés à l'absence de remboursement dans les autres indications couvertes par l'autorisation de mise sur le marché, soulèvent des interrogations quant à l'effectivité de l'accès à ces traitements pour les patients concernés. Le reste à charge potentiel apparaît susceptible de créer des inégalités d'accès aux soins, alors même que la HAS souligne le caractère de progrès thérapeutique de ces médicaments dans la stratégie de prise en charge de l'obésité. Dans ce cadre, il lui demande de préciser les orientations retenues par le Gouvernement s'agissant de la traduction concrète des recommandations de la Haute Autorité de santé en matière de remboursement, ainsi que les garanties envisagées pour assurer un accès équitable et encadré à ces traitements, dans le respect des indications médicales et des impératifs de santé publique.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Paul Christophle](#)

**Circonscription :** Drôme (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12011

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 décembre 2025](#), page 10489